

Avis adopté à la séance plénière du 13 octobre 2020

L'hôpital au service du droit à la santé

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si la crise sanitaire a mis au grand jour les problèmes structurels de l'hôpital, la concertation organisée avec les professionnels de santé, à travers « le Ségur », a pu apporter des réponses qui méritent d'être saluées, en particulier sur la rémunération des personnels.

Pour autant, des sujets restent à approfondir tels que le financement ou la gouvernance des hôpitaux ; l'avis avance des propositions sur ces questions.

La crise sanitaire a également permis de tirer un certain nombre d'enseignements sur les dysfonctionnements de notre système de santé sur lesquels s'est penché l'avis.

Ainsi, il souligne que l'hôpital ne peut plus être abordé isolément, mais au regard de son positionnement dans la réalité des territoires comme au sein de l'ensemble du réseau de santé.

Une telle approche nous semble essentielle et s'inscrit dans les objectifs du Plan

« Ma santé 2022 » qui peinent encore à se concrétiser.

Face aux difficultés d'accès aux soins que connaissent les habitants de certains territoires, comme aux particularités locales en termes démographiques ou sociales, il est indispensable de mettre en adéquation l'offre de santé avec la réalité des enjeux du terrain.

Si « le Ségur » a affiché le souhait d'une approche différenciée selon les territoires, l'Avis formule des propositions concrètes, en termes de gouvernance et de pilotage, pour y répondre : partir des bassins de vie pour évaluer l'offre de santé et les besoins, mais aussi renforcer le rôle des Conseils territoriaux de santé afin de dresser un diagnostic et d'élaborer un projet partagé visant à garantir l'accès, la permanence et la continuité des soins sur le territoire concerné.

Dans la même logique, l'avis préconise que les ARS accordent plus de place à la coordination des acteurs de santé, avec pour objectif d'organiser la meilleure réponse possible aux besoins des usagers.

La crise sanitaire est en effet, venue rappeler combien une coopération fluide entre les divers professionnels de santé – publics et privés – était primordiale. Mais une coordination est également nécessaire avec les acteurs du médico-social, afin d'assurer une prise en charge globale et notamment le suivi après une hospitalisation ou la construction d'un accompagnement au long cours.

C'est bien à travers l'organisation de toutes ces interactions que la notion de

« parcours » des usagers du système de santé prendra tout son sens et que leur prise en charge gagnera en efficacité. C'est aussi pourquoi, la place de l'hôpital doit mieux s'inscrire dans le réseau de santé du territoire.

Le vieillissement démographique comme les enjeux de santé publique autour de la prévention et de l'éducation à la santé, rendent d'autant plus nécessaire la structuration de ces complémentarités entre l'amont et l'aval du système de santé.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, nous retenons plusieurs propositions de l'Avis : encourager le développement des lieux d'exercice pluri-professionnel, consolider les relations et la coordination entre médecine de ville, hôpitaux et structures médico-sociales à travers les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, ou encore accélérer le déploiement du Dossier médical partagé.

Le groupe de l'artisanat a voté pour cet avis.